

# ARDON MAG

FEVRIER 2025

VOTRE REVUE MUNICIPALE SEMESTRIELLE

#7



**SCOLAIRE** Page 6

**DE LA MAM  
À L'ÉCOLE**



Page 6

**Focus sur  
LES SERVICES  
MUNICIPAUX**



# AGENDA

De Février à décembre 2025

- Vendredi 7 mars \_\_\_\_\_ Cinésologue
- Samedi 8 mars et dimanche 9 mars \_\_\_\_\_ Ard Trail 10<sup>ème</sup> édition
- Samedi 22 mars \_\_\_\_\_ Pêche à la truite
- Mardi 11 mars \_\_\_\_\_ Conseil municipal 20h00 salle du conseil
- Samedi 29 mars \_\_\_\_\_ Ouverture de la pêche
- Vendredi 4 avril \_\_\_\_\_ Cinésologue
- Mardi 22 avril \_\_\_\_\_ Conseil municipal 20h00 - salle du conseil
- Vendredi 2 mai \_\_\_\_\_ Cinésologue
- Jeudi 8 mai \_\_\_\_\_ Cérémonie commémorative 39-45
- Mardi 20 mai \_\_\_\_\_ Conseil municipal 20h00 - salle du conseil
- Dimanche 25 mai \_\_\_\_\_ Fête des mères
- Dimanche 1<sup>er</sup> juin \_\_\_\_\_ 17<sup>ème</sup> édition de la Transologne
- Dimanche 22 juin \_\_\_\_\_ La Grande Tablée
- Mardi 24 juin \_\_\_\_\_ Conseil municipal 20h00 - salle du conseil
- Lundi 4 août \_\_\_\_\_ Passage de la semaine internationale de cyclotourisme
- Samedi 6 septembre \_\_\_\_\_ Forum des associations salle de l'Ardoux
- Samedi 20 septembre \_\_\_\_\_ Feu d'artifice
- Dimanche 21 septembre \_\_\_\_\_ Fête de la saint Denis
- Mardi 23 septembre \_\_\_\_\_ Conseil municipal 20h00 salle du conseil
- Vendredi 7 novembre \_\_\_\_\_ Cinésologue
- Lundi 11 novembre \_\_\_\_\_ Cérémonie commémorative 14-18
- Dimanche 16 novembre \_\_\_\_\_ Les chemins d'automne en Sologne
- Vendredi 21 novembre \_\_\_\_\_ Assemblée générale du Comité des fêtes
- Mardi 25 novembre \_\_\_\_\_ Conseil municipal 20h00 salle du conseil
- Vendredi 5 décembre \_\_\_\_\_ Cinésologue
- Mardi 23 décembre \_\_\_\_\_ Conseil municipal 20h00 salle du conseil

## SOMMAIRE

- P 2 : \_\_\_\_\_ Agenda
- P 3 : \_\_\_\_\_ Edito
- P 4-5 : \_\_\_\_\_ Semaine cyclo, Etat civil
- P 6-9 : \_\_\_\_\_ Agents communaux
- P 10-13 : \_\_\_\_\_ De la MAM à l'école
- P 14-15 : \_\_\_\_\_ Associations
- P 16-17 : \_\_\_\_\_ Brèves
- P 18-19 : \_\_\_\_\_ Video protection
- P 20-23 : \_\_\_\_\_ Bilan Intercommunalité

**Ardon Mag**  
 121, route de Marcilly 45160 Ardon  
 Tél. : 02 38 45 84 16  
 Fax : 02 38 45 84 05  
 Courriel : mairie@ardon45.fr  
 Site Web : www.ardon45.fr

**Directeur de la publication :**  
 Jean-Paul Roche

**Rédaction :** Commission communication  
**Conception / Maquette :** Lexa-Design  
**Impression :** Corbet

**Crédits photos :** DR - Anne R. Denis C. Tony M.  
**Dépôt légal :** Février 2025



Photo : DR

# Edito

Par Jean-Paul Roche - Maire

Chères Ardonnaises, chers Ardonnais,

Au cœur de notre action municipale, trois priorités guident notre engagement depuis 2020 : assurer des services de qualité à nos habitants, garantir un accès renforcé aux soins et veiller à la sécurité de tous. Ces domaines structurants façonnent notre quotidien et participent activement au bien-être de chacun. Grâce à l'implication sans faille de nos agents municipaux et aux actions menées par la municipalité, Ardon poursuit son développement au bénéfice de tous.

## Service : une commune au service de ses habitants

Nos services municipaux sont structurés autour de trois pôles majeurs : administratif, technique et périscolaire/scolaire. Le service administratif, véritable moteur de la gestion municipale, assure l'accueil du public, l'état civil, la gestion financière, la délivrance des titres sécurisés, l'agence postale communale et l'organisation des services et des projets portés par la collectivité. Les agents techniques, quant à eux, veillent à l'entretien des voiries, des espaces verts et des bâtiments communaux, garantissant un cadre de vie agréable et sécurisé. Enfin, nos équipes périscolaires accompagnent les plus jeunes en leur offrant un environnement éducatif et ludique de qualité, répondant aux attentes des familles et favorisant l'épanouissement des enfants.

Le service scolaire joue également un rôle clé dans l'accompagnement des élèves au quotidien. Nos deux ATSEM, en collaboration directe avec les enseignants des classes de maternelle, assurent un encadrement bienveillant et contribuent activement à l'éveil et à l'autonomie des plus petits. Leur présence est essentielle pour garantir des conditions d'apprentissage optimales et un accueil de qualité dans nos écoles.

Conscients des défis liés à la croissance de notre population, nous plaçons la jeunesse au cœur de notre action municipale. Face à l'augmentation des effectifs scolaires, une réflexion est en cours pour l'extension de notre groupe scolaire afin d'anticiper et d'adapter nos infrastructures aux besoins grandissants des enfants et des familles. Par ailleurs, en collaboration avec l'élue en charge des affaires scolaires et périscolaires, nous avons renforcé nos services en augmentant la capacité d'accueil de la garderie et en développant l'accueil du mercredi.

## Santé : un pôle en plein essor

La santé est également au cœur de nos préoccupations. L'extension du pôle santé avance à grands pas, témoignant de notre volonté d'améliorer l'offre de soins pour les habitants. La commune reçoit de nombreuses sollicitations de praticiens souhaitant s'installer à Ardon, ce qui contribuera à compléter et renforcer l'offre existante. Nous veillons ainsi à garantir un accès facilité aux soins pour tous, dans un cadre moderne et adapté aux besoins de notre territoire.



## Sécurité : une priorité pour tous

La sécurité des habitants demeure une priorité absolue. L'installation d'un dispositif de vidéoprotection sur l'ensemble du territoire communal vise à renforcer la prévention et à garantir la tranquillité publique. De plus, la sécurisation de nos routes est au cœur de nos engagements : après l'aménagement de la route d'Olivet en 2024, c'est la route de Jouy qui fera l'objet de travaux en 2025, afin d'améliorer les conditions de circulation et de renforcer la sécurité de tous.

Je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance envers mon équipe municipale et l'ensemble des agents communaux qui, par leur engagement et leur professionnalisme, contribuent chaque jour au développement harmonieux d'Ardon. Ensemble, nous poursuivrons nos efforts pour bâtir une commune toujours plus dynamique, solidaire et sécurisée.

Bonne lecture à toutes et à tous.

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'J.P. Roche'.

## COMMUNIQUÉ DU CROUSTILLANT SOLOGNOT

*Chers clients, chers amis Ardonnais,*

*Si nous prenons la plume aujourd'hui, c'est pour vous parler avec tout notre cœur d'un changement important dans l'organisation de votre boulangerie, qui prendra effet à partir de février 2025.*

*Depuis le début de cette belle aventure artisanale, nous avons toujours eu à cœur de vous proposer des produits de qualité, un accueil chaleureux, et de contribuer, à notre manière, à la vie du bourg.*

*Mais comme tout projet qui s'inscrit dans le temps, il faut parfois évoluer pour s'adapter, et nous souhaitons partager avec vous les raisons de notre décision.*

**À compter de février 2025, la boulangerie sera fermée les dimanches, à l'exception des jours de fête et événements spéciaux. Nous serons heureux de vous accueillir du mardi au vendredi de 7h00 à 13h30 et de 16h00 à 19h00 et le samedi de 7h00 à 13h30 et de 15h30 à 19h00.**

*Ce choix n'a pas été pris à la légère. Nous avons longuement réfléchi avec notre équipe, car, vous le savez, elle est au cœur de tout ce que nous faisons. Ces dernières années, nous avons constaté combien il est difficile de recruter des talents pour travailler le week-end. Nous avons aussi ressenti l'importance de préserver nos collaborateurs, et nous-mêmes, pour garantir un équilibre entre vie professionnelle et personnelle.*

*La famille, les proches, ces moments si précieux, sont ce qui donne du sens à nos vies. Nous croyons qu'un métier, même passionnant, doit permettre à chacun de profiter de ces instants. En tant que chefs d'entreprise, c'est aussi notre devoir de contribuer au bien-être de notre équipe.*

*Cette réorganisation a donc été pensée avec soin, pour continuer à vous servir dans les meilleures conditions. Soyez assurés que nous resterons toujours à vos côtés avec la même énergie, la même qualité, et surtout, le même sourire.*

*Nous espérons que vous comprendrez ce choix, guidé par nos valeurs et notre volonté de bâtir une boulangerie durable, au service de tous. Merci à chacun d'entre vous pour votre soutien, votre fidélité, et ces échanges si précieux qui rythment nos journées.*

Vos boulangers Ardonnais

**Sonia et Tanguy**

### HORAIRES D'OUVERTURE

#### À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> FÉVRIER :

Du mardi au vendredi de 7:00 à 13:30 et 16:00 à 19:00.

Le samedi de 07:00 à 13:30 et de 15:30 à 19:00



**Une grande manifestation nationale et internationale de cyclotourisme à travers le département du Loiret, mais aussi les 3 départements limitrophes de la Région Centre-Val de Loire : l'Eure-et-Loir, Le Loiret-Cher et le Cher est organisé du 3 au 10 août 2025...**

**Il s'agira de la 86<sup>ème</sup> édition de la Semaine Fédérale Internationale de Cyclotourisme.**

Elle sera basée à **Orléans, du 3 au 10 août**, et proposera des circuits à vélo (Route, VTT, Gravel) différents chaque jour de la semaine, parcourus par les cyclotouristes à allure libre et dans le strict respect du Code de la Route.

Le projet, soutenu par la ville d'Orléans, le Conseil départemental du Loiret et le Conseil régional Centre-Val de Loire, est piloté par le Comité Départemental du Loiret de Cyclotourisme.

Notre Commune sera concernée par le passage de cyclotouristes, souvent plusieurs milliers, le lundi 4 août. Il nous paraît indispensable que tous les habitants de notre commune et les Associations locales soient informés de cet événement, et

# ETAT CIVIL

## NAISSANCE

Léandre Souillard, né le 16 janvier 2024,  
 Anna Breton, née le 29 janvier 2024,  
 Sacha Melfort, née le 8 février 2024,  
 Anna Ernotte, née le 13 février 2024,  
 Leyna Chaillou, née le 20 février 2024,  
 Kail Clovis, né le 23 février 2024,  
 Nour Agazanaï, née le 12 mars 2024,  
 Georges Couvreur, né le 13 mars 2024,  
 Aymane El Ameen, né le 23 mars 2024,  
 Léandre Reuillon, né le 9 mai 2024,  
 Iris Cheze, née le 28 mai 2024,  
 Andry Raimond, né le 18 juillet 2024,  
 Albin Boury, né le 30 août 2024,  
 Aliénor de Féraudy, née le 20 septembre 2024,  
 Olivia Ehrhart, née le 1er octobre 2024,  
 Adam louaj, né le 10 octobre 2024,  
 Giulia Testud, née le 30 octobre 2024,  
 Noah Tondu, né le 11 décembre 2024.

## MARIAGE

Laure Mulliez et Rodolphe Richard, le 27 avril  
 Vanessa Laury et Cédric Michel, le 6 juillet  
 Mathilde Front et Loïc Goujon, le 17 septembre

## Décès

Paul Maitenaz le 07 janvier 2024  
 Stéphane Drouard le 16 juillet 2024  
 Marianne Bertaux le 20 août 2024  
 Hervé Feugueur, le 11 septembre 2024  
 Bruno Lancia, le 15 septembre 2024  
 Christine Koud, le 22 septembre 2024  
 Madame Barty le 9 décembre 2024



# SEMAINE FÉDÉRALE INTERNATIONALE DE CYCLOTOURISME 2025

qu'un maximum d'entre vous puissent être associés à cette grande fête du vélo le jour concerné, soit par le biais du bénévolat ou tout simplement en participant à une décoration personnalisée ou collective sur le thème du vélo, et aussi en réservant le meilleur accueil aux cyclos à leur passage.

### En bref ...

La présence de nombreux cyclistes sur la voie publique pourra entraîner des ralentissements et des perturbations de la circulation.

Les organisateurs mettront en place, en collaboration avec les services concernés de la commune, les dispositions et dispositifs nécessaires pour assurer la sécurité des cyclo-touristes, mais aussi une bonne cohabitation avec les autres usagers et riverains.





## UNE JOURNÉE AVEC LES AGENTS MUNICIPAUX : LE MOTEUR DE VOTRE COMMUNE

Dans l'ombre ou au contact direct des habitants, les agents municipaux œuvrent chaque jour pour offrir un service public efficace et de qualité. Accueillir les administrés, encadrer les enfants, entretenir les espaces publics, organiser les loisirs, gérer les démarches administratives... autant de missions essentielles qui rythment la vie de notre commune. Découvrez leur quotidien : une plongée au cœur de leurs activités.

### Les animateurs au rendez-vous

Dès les premières lueurs du jour, les animateurs périscolaires sont là pour accueillir avec bienveillance les enfants de la petite section au CM2. Ces professionnels passionnés ne se contentent pas de superviser : ils créent un cadre chaleureux et stimulant, où chaque enfant peut commencer sa journée dans les meilleures conditions.

Leur dynamisme et leur créativité transforment les temps périscolaires en véritables moments de découverte et de partage. Que ce soit le matin, à la pause méridienne, après l'école ou le mercredi, ils animent des ateliers variés, adaptés aux besoins et aux envies des enfants. Ils jouent un rôle clé en offrant

un environnement sécurisé, favorisant à la fois la détente et l'épanouissement personnel.

### Les ATSEM : des alliées incontournables du quotidien scolaire

Au cœur du groupe scolaire, les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) jouent un rôle clé dans le bon fonctionnement de l'école et le bien-être des enfants. Présentes à chaque moment de la journée, elles accompagnent les élèves de maternelle, veillent à leur sécurité, et soutiennent les enseignants dans les tâches éducatives et pédagogiques. Grâce à leur professionnalisme, leur bienveillance et leur sens du contact, elles offrent aux enfants un cadre rassurant et



**De gauche à droite : Alexandre, Corinne, Mélanie, Agnès, Maëlle et Christine. Matin midi et soir, les enfants de l'école d'Ardon sont accueillis par une équipe tout sourire.**

épanouissant, favorisant leur développement. Un soutien précieux qui fait toute la différence au sein de notre école, au service de l'éducation et de l'épanouissement des plus jeunes.

### Les agents techniques sur le terrain

Dans les rues du bourg, à Limère ou sur les sites communaux, les agents techniques sont les véritables gardiens de notre cadre de vie. Leur mission va bien au-delà des simples tâches d'entretien : ce sont eux qui façonnent, embellissent et entretiennent les espaces publics pour les rendre agréables et sécurisés au quotidien. *(suite page suivante)*

### Karine et Paula accompagnent les enseignantes dans leur mission de formation.



## LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : UN RÔLE CLÉ AU SEIN DE LA MAIRIE

**A**u cœur de l'organisation municipale, en lien direct avec le Maire et son équipe, le secrétaire général incarne un rôle central et multifacette.

Véritable rôle clé au sein de la commune, il pré-instruit les demandes d'urbanisme, élabore les budgets annuels, assure le bon fonctionnement de l'ensemble des services communaux et veille à la mise en œuvre des décisions prises par les élus. Interface essentielle entre ces derniers et les agents municipaux, il coordonne les projets structurants et garantit que les politiques publiques locales soient appliquées dans le respect des lois et réglementations en vigueur.

Lors des périodes électorales, son rôle est déterminant. Il orchestre avec précision le bon déroulement des scrutins : logistique, gestion des listes électorales et respect des procédures légales sont sous sa responsabilité. Par ailleurs, il pilote l'organisation des conseils municipaux et des assemblées délibérantes, rédige les ordres du jour, assure le suivi des délibérations et veille à la publication des actes administratifs.

En parallèle, le secrétaire général est un acteur clé de la gestion administrative et financière. Il prépare les dossiers de subventions, initie et supervise les marchés publics, tout en garantissant un suivi rigoureux des finances communales. En tant que conseiller stratégique, il veille à la conformité juridique des actes et accompagne les élus dans leurs réflexions et décisions majeures.

Son engagement quotidien assure une administration performante, réactive et résolument orientée vers le service des habitants, contribuant ainsi à faire vivre pleinement la dynamique communale.



**Ramasser les feuilles mortes, tailler les arbustes, gardiennage de la déchèterie, entretenir les bâtiments communaux ou intervenir en urgence sur une réparation ? Rien ne leur échappe ! Polyvalents et réactifs, ils veillent également à la préparation et à la mise en place des équipements pour les grandes manifestations locales, soutenant ainsi les associations et les projets portés par la municipalité.**

Grâce à leur engagement et à leur savoir-faire, nos espaces publics restent propres, accueillants et fonctionnels. Les agents techniques sont bien plus que des mains invisibles : ils sont les artisans de la qualité de vie dans notre commune et un maillon indispensable au dynamisme local.

### **À la mairie, au service des habitants**

Au cœur de la mairie, l'agent du service population est la première à vous accueillir au téléphone ou physiquement, avec professionnalisme et bienveillance. Véritable pilier de l'administration locale, elle gère une multitude de missions essentielles pour le bon fonctionnement de la commune : actes d'état-civil, inscriptions scolaires, gestion du cimetière, rédaction des arrêtés municipaux, lien avec les services de la CCPS et du CCAS et bien sûr, l'administration de l'agence postale.

Cette agente polyvalente est là pour vous accompagner dans vos démarches administratives, qu'elles concernent des actes officiels ou des services de proximité. Grâce à son expertise et sa disponibilité, chaque habitant bénéficie d'une assistance précieuse et personnalisée, quelle que soit la nature de sa demande.

**Les agents du service population incarnent le lien vital entre la commune et ses habitants, assurant la gestion des aspects quotidiens et administratifs avec efficacité et attention.**

### **Titres sécurisés, un service attendu**

Depuis l'automne 2023, la mairie a mis en place un service de proximité particulièrement apprécié des habitants du territoire : la délivrance des cartes d'identité et des passeports biométriques. Cette initiative vise à simplifier les démarches administratives et à offrir un service pratique, directement accessible aux résidents.

L'agent référent, spécialisé, formé et expérimenté est chargé de traiter chaque demande avec une attention particulière et une grande rigueur. Sa mission est de garantir une procédure fluide, rapide et conforme aux exigences légales. Grâce à ce service, les habitants bénéficient d'une solution locale, efficace et de qualité pour obtenir leurs documents de manière simplifiée et rapide.

Ce nouveau dispositif, porté par un engagement municipal de service public, renforce la proximité entre la mairie et ses administrés, offrant un cadre rassurant et réactif pour toutes les démarches liées à la délivrance des titres sécurisés.

### **Pause gourmande au restaurant scolaire**

À l'heure du déjeuner, le responsable du restaurant scolaire et l'équipe périscolaire entrent en action pour offrir aux élèves une pause repas agréable et bienveillante. Chaque jour, près de 90 repas sont servis dans une ambiance chaleureuse et soignée, garantissant à chaque enfant une alimentation équilibrée et un cadre propice à la convivialité. Leur dévouement et leur professionnalisme font du repas un moment apprécié de tous, contribuant ainsi à l'épanouissement des élèves tout au long de leur journée scolaire.

### **Et dans les coulisses... les services supports, les finances et les ressources humaines : un pilier essentiel**

Si certains agents sont moins visibles, leur rôle n'en est pas moins fondamental. L'agent responsable des finances et des ressources humaines incarne un rouage indispensable



de la commune. Côté finances, elle assure avec précision le suivi du règlement des factures en passant par le contrôle des engagements financiers et la préparation des factures des services « eau et assainissement ». Son expertise garantit une utilisation optimale des ressources pour répondre aux besoins de la collectivité.

Dans le domaine des **ressources humaines**, cet agent assure le suivi administratif des carrières, la formation des agents et la gestion des paies. Elle veille à valoriser les compétences de chacun tout en assurant un environnement de travail serein et conforme aux obligations légales.

Chaque agent, qu'il soit sur le terrain ou dans les bureaux, joue un rôle fondamental pour répondre aux besoins des habitants.



Leur engagement quotidien contribue à faire de notre commune un lieu de vie accueillant, dynamique et harmonieux. Un grand merci à toutes celles et ceux qui œuvrent pour le bien de notre communauté !

*Photo 1 : Marie-Louise vous accueille à la mairie et au téléphone.*

*Photo 2 : Karine est en charge des Ressources humaines et des finances depuis 2018.*

*Photo 3 : Olivier entretient les bâtiments publics et les espaces verts de la commune depuis 23 ans.*

*Photo 4 : Cédric accompagne Olivier dans toutes ses tâches.*

*Photo 5 : Christine est depuis novembre 2023 responsable des titres sécurisés.*





EN FONCTION DE SON ÂGE ET DE VOS BESOINS, LA COMMUNE ARDON FAIT TOUT POUR L'ACCUEILLIR ET SOULAGER LES PARENTS DANS LE MODE DE GARDE !

### Les MAM'Zelles !

Depuis 2010, les assistants maternels agréés ont la possibilité d'exercer leur métier en dehors de leur domicile, dans des espaces spécialement aménagés appelés Maisons d'assistants maternels (MAM). Ces lieux offrent une alternative à l'accueil traditionnel, combinant souplesse, convivialité et professionnalisme.

C'est dans ce cadre que « Les MAM'zelles », une nouvelle maison d'assistantes maternelles, a ouvert ses portes en octobre 2024. Située dans un local moderne et adapté à leur projet, cette structure accueille désormais les enfants sous la bienveillance de Camille, Mélanie et Émilie, trois professionnelles de la petite enfance liées par leur amitié et leur passion commune pour l'éveil des tout-petits.

Camille (31 ans), Mélanie (37 ans) et Émilie (37 ans) ont toutes les trois évolué dans le secteur de la petite enfance avant de se réunir dans cette aventure :

- **Camille**, originaire de Blois, a été auxiliaire en crèche pendant 13 ans avant de devenir **assistante maternelle** en 2024.
- **Mélanie**, mariée et maman de deux enfants (5 ans et 2 mois), a quitté le commerce après 15 ans pour se consacrer à l'accueil des jeunes enfants.
- **Émilie**, **auxiliaire puéricultrice** ayant travaillé 12 ans en crèche, est mariée et maman de deux enfants de 8 et 5 ans. Elle réside à Orléans-la-Source.

Ces trois professionnelles ont saisi l'opportunité d'occuper un local proche de leur domicile familial et parfaitement dimensionné à leurs besoins, leur permettant de concrétiser leur

envie de travailler ensemble tout en rompant avec l'isolement souvent ressenti dans leur métier.

### Une démarche pédagogique engagée

Les MAM'zelles ont choisi d'orienter leur travail vers des approches pédagogiques innovantes et respectueuses du développement de l'enfant, en s'inspirant notamment des démarches Loczy et Montessori. Elles souhaitent également collaborer étroitement avec le relais petite enfance de La Ferté-Saint-Aubin et la Protection Maternelle Infantile (PMI) pour assurer un suivi de qualité.

### Comment ça fonctionne ?

Dans une MAM, les parents restent les employeurs directs des assistantes maternelles. Les enfants accueillis bénéficient des mêmes droits et avantages que dans un accueil à domicile, tout en profitant d'un cadre collectif et adapté à leurs besoins.

Les MAM'zelles offre ainsi une alternative chaleureuse et flexible pour les familles, tout en garantissant un accueil de qualité et en renforçant les liens entre professionnels et parents.

Si vous êtes à la recherche d'un mode de garde innovant et convivial, n'hésitez pas à pousser la porte des MAM'zelles !

La MAM est ouverte du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30.

Pour tout renseignement, contacter  
[lesmamzelles.loiret@gmail.com](mailto:lesmamzelles.loiret@gmail.com)  
 59 domaine de l'Ardoux - Ardon

# M À L'ÉCOLE, UNE RUE À TRAVERSER ENFANT !



## C'EST QUOI UN PÉRISCOLAIRE ET UN ACCUEIL DE LOISIR À ARDON ?

**T**ous les mercredis, c'est le casse-tête pour les parents ! Que faire des enfants ? Tous les parents n'ont pas la chance d'avoir des grands-parents proches et disponibles pour prendre le relais. Nounou ou activités extra scolaires sont d'autres alternatives mais majorent sensiblement le budget des frais de garde.

Reste les centres de loisirs ou centres aérés de chaque commune qui accueillent les enfants âgés de 3 à 10 ans à moindre frais. Mais c'est là que fait surface la culpabilité des parents ! On se dit qu'ils vont être fatigués, qu'ils devraient se reposer ou faire autre chose... Stop aux idées reçues !

**Le centre de loisirs n'est pas qu'une solution de garde et de dépannage.** La plupart des enfants sont ravis d'aller au centre, retrouver leurs copains. Ils s'amusent et il faut se dire une bonne fois pour toutes que même si on passait tous nos mercredis avec eux, on ne leur ferait peut-être pas faire autant de choses.

### La preuve avec Clara, 4 ans !

Karine, sa maman, la dépose à 8h00, (la garderie du mercredi ouvre dès 7h30) lui met ses chaussons, petit câlin et Clara rejoint l'équipe encadrante.

### Des activités variées pour les enfants

Les journées du mercredi sont rythmées par des activités diverses et variées. Sports, travaux manuels, jeux... Les activités variées se préparent en équipe en amont selon les compé-

## UN RYTHME RESPECTÉ

**12h-12h30 : C'est l'heure de se restaurer !**

Les petits de maternelle prennent ensuite la direction du dortoir pour la sieste jusqu'à 15h30 au dortoir de l'école.

**13h-15h30 : Temps calme pour les grands et jeux libres en intérieur.**

**15h30-16h30 : Les enfants sortent ou restent en intérieur pour poursuivre des activités calmes. Avant les vacances de Toussaint, certains ont même pu venir déguisés!**

**16h30 : Chouette, c'est le goûter ! Mais aussi la fin de la journée... Les premiers parents viennent récupérer leurs enfants jusqu'à 18h30.**

## VIE SCOLAIRE

tences de Christine, Maëlle, Mélanie, Corinne et Agnès. Toutes les conditions sont réunies pour que l'ennui ne soit plus qu'un lointain souvenir pour votre progéniture.

**Agnès, responsable de l'accueil** du mercredi depuis 10 ans dans la commune d'Ardon, décrit aussi la possibilité d'emmenner les jeunes faire des activités extérieures. Cette année, le thème est les animaux : de la ferme, de la forêt, les polaires, les insectes, les marins puis de la Savane...

### Les animateurs (trices) souhaitent les amener au refuge de la Tanière.

Cette année le centre de loisirs maintient toujours un partenariat avec les associations ardonnaises pour permettre aux enfants du centre de participer aux activités. Sept enfants en bénéficient (tennis, éveil musical et GRS).

18h00, Karine vient chercher sa fille, Clara, pas toujours pressée de rentrer : « je n'ai même pas eu le temps de jouer avec mes copines, » signe que la journée passe vite et est bien remplie.

*« Je suis satisfaite du service, un luxe dans notre petite commune. Tout le personnel est aux petits soins pour les enfants. Il y a toujours des activités variées, Clara est même inscrite au tennis cette année, elle peut profiter en même temps, d'une activité sportive dans la commune et de la garderie la journée ».*

L'encadrement des enfants est systématiquement assuré par un directeur (trice), diplômé (e) du brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD), et d'animateurs (trices) titulaires de diplômes d'Etat ou de brevets comme le BAFA. Réalisé sur trois sessions (théorique, pratique, et théorique/pratique), ce dernier habilite ses titulaires à s'occuper de mineurs. Pour Mélanie, animatrice, « plusieurs qualités sont essentielles à l'encadrement d'un enfant. Il faut être rigoureux, attentif à tout moment, patient et à l'écoute. Il faut être là pour eux et essayer d'anticiper leurs besoins. »

### INSCRIPTION

**De février aux vacances de Pâques,**  
inscription avant le 31 janvier 2025

**De Pâques aux vacances d'été,**  
inscription avant le 28 mars 2025

**Tarif de l'accueil périscolaire :**  
18€ la journée

(goûter, repas du midi, accueil de 7h30 à 18h30)

L'accueil des enfants se fait entre 7h30 et 8h30.  
La sortie du centre est possible entre 17h00 et 18h30.

### LE PERSONNEL ENCADRANT

Agnès DEBAECKER, (titulaire du BAFD), Paula FABRE, Mélanie SOUBIROUS (BAFA en cours), Karine BRIGEON (titulaire du BAFA), Corinne GOUÉ, Maëlle DURON (titulaire du BAFA), Christine CRUZ, Alexandre BAUDRY



**Des sorties pédagogiques et ludique sont régulièrement organisées et permettent aux enfants de découvrir un environnement éloigné de leur quotidien.**

### La garderie

Si le temps de la classe relève de l'Éducation Nationale, l'accueil des enfants en dehors du temps scolaire est assuré par la commune, via les « accueils périscolaires », au sein de la salle des écureuils pour les maternelles et salle Jean du Lis pour les élémentaires.

Durant ces temps d'accueil du matin (de 7h30 à 8h30), du soir (16h30 à 18h30), les enfants sont encadrés par des animateurs municipaux qualifiés. Afin de respecter au mieux le bien-être des enfants, ces derniers sont répartis dans deux salles en fonction de leur âge. Des jeux, activités manuelles ou temps de repos/lecture sont proposés aux enfants.

**Le matin,** Christine, Mélanie et Alexandre accompagnent les maternelles, Agnès les plus grands.

**Le soir de 16h30 à 18h30,** Maëlle (Bafa), Mélanie, Corinne, Alexandre et Agnès encadrent les enfants répartis comme cité ci-dessus, à tour de rôle à raison de 3 adultes pour les maternelles et 2 pour les élémentaires, aux surveillances intérieures et extérieures au gré de la météo.



Les enfants qui fréquentent la garderie du soir bénéficient d'un goûter de 16h30 à 17h.

### Le restaurant scolaire

Il accueille les maternelles dès 11h30. Pendant ce temps, les plus grands profitent de la récréation en attendant d'aller déjeuner. Deux salles et deux services sont gérés par Alexandre, le responsable du service, aidé par Corinne.

**Karine (ATSEM)** les aide pour le service des petites et moyennes sections tandis que **Mélanie** s'occupe des grandes sections.

Quant aux élémentaires, ils sont encadrés par Agnès et Christine.

Ainsi ira la vie de votre enfant si vous choisissez les services mis à votre disposition dans notre commune.

Sans aucun doute, ces expériences enrichiront ses souvenirs d'enfance !





L'ASSOCIATION MUSICALE D'ARDON (AMA) :

## UNE NOUVELLE HARMONIE DANS NOTRE VILLAGE

Créée officiellement le 25 juillet 2024, l'Association Musicale d'Ardon (AMA) est née de l'enthousiasme de deux Ardonnais (Maëlle & Stéphane) désireux de promouvoir la musique au cœur de notre commune. Inspirée par l'élan du marché de Noël 2023, où des musiciens locaux avaient enchanté le village avec des mélodies de saison, l'association s'est donnée pour mission de réanimer la pratique musicale à Ardon.

### Objectif :

- Proposer des cours de musique accessibles aux jeunes et aux adultes du village.
- Favoriser les rencontres musicales à travers des événements culturels.
- Créer des animations pour les moments forts de la commune : cérémonies officielles, fêtes de village, carnaval, etc.

### Dejà de premières initiatives :

Grâce au soutien de la Communauté de Communes des Portes de Sologne et de la mairie d'Ardon, l'AMA a lancé dès la rentrée 2024 des cours d'éveil musical, animés par un professeur du CFEM de Sologne. Ces ateliers, destinés aux enfants de grande section, CP et CE1, leur permettent de découvrir :

- Les instruments de musique,
- L'écoute musicale et le chant choral,
- Les bases du solfège.

Ces cours initient les enfants à la musique en vue d'un apprentissage plus approfondi, soit dans des écoles environnantes (La Ferté-Saint-Aubin, Olivet, Saint-Cyr-en-Val), soit, à terme, au sein même de l'AMA.

### Des projets pour tous les habitants :

L'AMA souhaite également mobiliser les musiciens confirmés d'Ardon pour enrichir la vie culturelle locale. "Nous espérons créer une dynamique collective autour de concerts, d'animations et d'accompagnements festifs."

### Évènements fin 2024

Lors du marché de Noël le 30 novembre 2024, l'AMA a proposé :

- Deux petits concerts avec des musiciens du village,
- Une exposition d'instruments classiques et originaux, à la salle Jean du Lis.

### Un avenir en musique

L'AMA a pour ambition de devenir un véritable moteur culturel à Ardon, en réunissant les générations autour de la musique. Rejoignez-les pour faire vivre cette belle aventure artistique !

**COORDONNÉES :**  
[musiqueardon@gmail.com](mailto:musiqueardon@gmail.com)  
 Tél. : 06 32 34 07 48 (Stéphane Gervais)

## LE CDMA : CLUB DE MUSCULATION D'ARDON



Une association qui a vu le jour en 2008 à l'initiative de Michel Ledorze, Nicolas Chevrier et Anthony Coudrec. A l'origine elle regroupait une petite dizaine de sportifs qui se rassemblaient dans une petite salle du gymnase une fois par semaine et s'entraînaient sur les anciennes machines des Balnéades. L'activité, mêlant musculation et renforcement musculaire a été encadrée successivement par un étudiant STAPS la première année puis Marie de 2009 à 2013, Philippe jusqu'en 2022 et c'est désormais Karine qui fait transpirer les adhérents le mercredi soir.

Les séances variées dans lesquelles chacun y trouve son compte expliquent l'engouement et la croissance de cette petite association villageoise. Sportifs acharnés ou occasionnels, tous prennent plaisir à transpirer dans la convivialité la bonne humeur et le par-

tage. Et la coach est là pour motiver tout le monde. Preuve en est, durant le Covid et sa période de restriction, le club a réussi à maintenir des séances hebdomadaires en extérieur en respectant bien entendu les mesures sanitaires.

Le CDMA compte désormais 84 adhérents, sans doute la plus importante association en nombre de notre commune, dont 58 sur le cours de renforcement musculaire du mercredi. La séance de Pilate du jeudi ouverte depuis septembre 2024 regroupe quant à elle 32 courageux à la recherche d'une version moins cardio, et vu son succès le club projette d'ouvrir un créneau supplémentaire dès la rentrée prochaine.

Bref, une belle association qui fonctionne à merveille grâce à ses fidèles et enthousiastes adhérents !



**Bruno LANCIA nous a quittés lors d'une compétition de pétanque le 15 septembre dernier.**

Bruno était le président du club de la Pétanque Ardonnaise depuis 9 ans. Mandat que les licenciés auraient unanimement renouvelé cette année pour son investissement, son dévouement, sa gentillesse, sa détermination à l'aboutissement de projets comme la création du boulodrome derrière la mairie. Deux valeurs du club auxquelles il tenait et que l'on peut lui attribuer, « Respect et Amitié ». Passionné de guitare, certaines et certains d'entre vous ont pu le voir avec son groupe lors de manifestations comme au 14 juillet à Ardon ou la fête de la musique.





### FORUM DES ASSOCIATIONS : UNE RENTRÉE RICHE EN ÉVÉNEMENTS

Le forum des associations qui s'est tenu le 7 septembre a été l'occasion de découvrir les activités de la commune. Avec 2 nouveautés cette année : le pilate et l'éveil musical. En parallèle, la municipalité a reçu les nouveaux arrivants.

### LA GRANDE TABLÉE

Avant de partir en congés, le Comité des Fêtes avait donné RDV aux ardonnais autour d'un repas partagé dans le pré communal.

### UNE CLASSE MOBILE POUR OUVRIR UNE 5ÈME CLASSE

Le 19 août a été livrée dans le groupe scolaire une classe mobile pour permettre l'ouverture d'une classe supplémentaire le jour de la rentrée.

### UN ESPACE DE COWORKING À LA FERTÉ

Le 109 a ouvert ses portes dans le bâtiment de l'ancien Ehpad de la Rabolière. Conçu pour accueillir tous types de créateurs de projets (TPE, PME, entreprise solidaire, indépendant, artisan, association), le 109 propose près de 700m<sup>2</sup> de surfaces équipées et accessibles à des prix abordables.

### LE TOUR DE FRANCE À ARDON

Quelle fierté ! Le 9 juillet dernier, le Tour de France nous a fait l'honneur de traverser notre village ! Dès la veille au soir les plus fidèles supporters ont élu domicile sur la commune pour ne rien rater. La commune s'était toute vêtue de jaune pour l'occasion et la foule était bien au RDV pour le passage le jour J. Un grand moment que les ardonnais n'oublieront pas de sitôt !





### TRADITIONNELLE CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

L'armistice de la guerre 14-18 a été célébré par les ardonnais au monument aux morts, en présence d'un détachement du 5<sup>ème</sup> escadron et des élèves de l'école. L'occasion de proposer le verre de l'amitié à l'issue de la cérémonie salle du conseil municipal de la mairie.



### UNE NAISSANCE UN ARBRE

Samedi 1<sup>er</sup> février, 18 nouveaux arbres fruitiers ont été plantés au verger, en l'honneur des petits ardonnais nés en 2024.



### HERVÉ FEUGUEUR A DISPARU EN SEPTEMBRE DERNIER.

Monsieur Hervé Feugueur, nous a quittés en septembre dernier. Membre très actif du comité des fêtes, Hervé a toujours été un homme engagé, dévoué et passionné par sa commune. Son énergie et son enthousiasme ont marqué de nombreux événements et ont contribué à la vie locale. Nos pensées sincères accompagnent sa famille, ses proches et ses amis.

### UNE SAINT-DENIS ARROSÉE EN MODE ROCK A BILLY

La météo plus qu'humide du 22 septembre n'a pas eu raison de l'équipe du Comité des Fêtes qui a réussi à maintenir sa traditionnelle fête. Bravo à eux et à tous les participants qui ont joué le jeu.

### 37<sup>ème</sup> EDITION DES CHEMINS D'AUTOMNE

Dimanche 17 novembre, 574 marcheurs dont 5 enfants se sont donné rendez-vous pour parcourir nos beaux chemins solognots. Un événement rondement mené par Ardon Randonnée.

### UNE CAMPING PARTY LORS DE L'AG DU CDF

Le Comité des Fêtes avait décidé d'organiser un BBQ pour son AG de Novembre ! L'occasion pour eux de faire le point sur les divers événements organisés en 2024. L'heure était également au bilan financier et au recrutement des bénévoles pour 2025 !

### MARCHÉ DE NOËL

Le samedi 30 Novembre à l'initiative de l'APE, un marché de producteurs locaux s'est tenu sur la place de l'église.



## LA VIDÉOPROTECTION AU BUDGET 2025

C'est assez facile à comprendre lorsque l'on sait que comme les villes, les petites communes ne sont pas épargnées par la délinquance. L'objectif de la vidéosurveillance, ou plutôt la vidéo-protection, n'est pas de punir l'infraction mais de la prévenir.

Pourquoi de tranquilles villages comme Ardon, investissent dans ces dispositifs de vidéo-protection ?

En effet, de nombreuses petites communes rurales décident de s'équiper comme Jouy le Potier, La Ferté Saint Aubin, Cléry Saint André, Dry, afin de réduire les phénomènes de dégradations, infractions, dépôts sauvages ou autres incivilités, tout en ayant la possibilité d'avoir des preuves concrètes. Ardon n'étant pas épargnée, la municipalité a jugé nécessaire d'adopter de mesures de prévention renforcées. L'objectif principal est d'assurer la sécurité des habitants et de dissuader les actes malveillants en installant un système de vidéo-protection dans les zones les plus touchées.

### Le cadre légal

Outre la position et direction des caméras, la ville a des obligations en matière de vidéo-protection. L'autorisation préfectorale est accordée pour cinq ans renouvelables, le maire doit

se porter garant des personnes susceptibles de consulter les vidéos.

Les caméras sont positionnées à des endroits spécifiques (Mairie, places, centre-ville...) et le reste du village reste sans surveillance. Ainsi, les habitants conservent leur vie privée et leur tranquillité.

Enfin, une pancarte doit être apposée (souvent un pictogramme représentant une caméra) afin de prévenir le public de la présence d'un appareil de surveillance vidéo sur une zone précise.

### Un dispositif à 55 000 euros

Pour une dizaine de caméras, l'investissement est conséquent pour la commune. La société CITEOS a été contactée pour faire chiffrer la pose de caméras sur la commune.

Il s'agit d'un système permettant une visualisation des images après d'éventuels méfaits. Les images sont enregistrées et transférées pour une possible exploitation. Elles sont stockées pendant 30 jours.

En parallèle, une étude a été réalisée en lien avec les brigades de Saint-Cyr-en-Val et La Ferté Saint-Aubin afin de déterminer les lieux stratégiques. Les gendarmes considèrent ce dispositif assez dissuasif, car il enregistre les entrées et sorties de la commune.

L'acquisition et l'installation du matériel ont été réalisées fin 2024.

### Cinq caméras sont réparties aux entrées et au cœur du village. Limère bénéficie de trois caméras.

Le raccordement et la mise en service du système de vidéo-protection sont programmés en ce début d'année 2025 avec un suivi technique pour garantir l'efficacité du dispositif.

Afin de mener à bien ce projet, la commune préparera un dossier pour demander des subventions auprès de la préfecture dans le cadre du FIPD, Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance. Ce fonds est notamment destiné au financement de la vidéo-protection.

### Un système centralisé et mutualisé

Face au sentiment d'insécurité ressenti par la population, l'installation de solutions de vidéo-protection dans les communes semble plus qu'indispensable. Toutefois, il est rare de voir des communes, surtout celles de petite ou moyenne taille, de disposer de moyens humains et financiers pour assurer la mise en place d'un centre de supervision urbain (CSU) armé d'opérateurs et des outils visuels nécessaires pour superviser la sécurité 24h/24.

Fort heureusement, dans le but de réaliser des économies substantielles tout en profitant de la surveillance de la commune, il sera possible d'exécuter un regroupement intercommunal grâce à un système centralisé et mutualisé.

# INCIVILITÉS :

## ENSEMBLE, QUE POUVONS-NOUS FAIRE ?

Il est de notoriété publique que, pour vivre dans une ville propre et agréable, tout le monde doit être concerné. Or cette vérité n'est plus une évidence et ARDON n'échappe malheureusement pas à la règle. Les actes d'incivilité, deviennent trop fréquents ! Ils polluent la ville, détériorent notre cadre de vie et coûtent extrêmement cher à la collectivité. La première réaction légitime d'une partie de la population est une colère vive mêlée de frustration.

### Le florilège de ces incivilités est consternant :

- La dépose d'encombrants n'importe où, n'importe quand,
- Les tags sur les murs,
- La détérioration des équipements publics,
- Les abris bus détériorés,
- Les barrières de sécurité cassées,
- Les déjections canines sur le domaine public,
- Le stationnement et circulation anarchiques,
- Les vols de fleurs et objets funéraires au cimetière,
- Utilisation des tondeuses et autres tronçonneuses les dimanches et jours fériés,
- etc...

### Tous ces actes ne sont pas acceptables et sont répréhensibles.

En premier lieu, la Gendarmerie est là pour répondre et sanctionner ces incivilités.

Lorsqu'une incivilité est constatée, **le réflexe premier doit être celui d'appeler la Gendarmerie de Saint Cyr en Val (17 ou 02.38.49.82.70) et ce, de jour comme de nuit.**

Trop souvent encore, les habitants n'osent pas téléphoner ou porter à la connaissance des faits réels auprès des forces de l'ordre par peur de représailles. Nous souhaitons rappeler ici que les appels passés restent totalement confidentiels.

Et pourtant, ces appels sont potentiellement d'une grande aide pour nos gendarmes. Ils permettent d'approfondir les enquêtes, d'élucider les faits et de faire cesser tels ou tels agissements avec en conclusion, une sanction adaptée.

### Comment limiter les risques de cambriolage ?

Quand vous êtes chez vous, vérifiez la sécurité de votre habitation

- **Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable**, d'un moyen de contrôle visuel (œilleton) ou d'un entrebâilleur.
- **Installez des équipements adaptés et agréés** (volets, grilles, éclairage programmé, détecteur de présence, systèmes d'alarme).



- **Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous**, et ne laissez pas de clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.
- **Ne facilitez pas l'intrusion des cambrioleurs** : mettez sous clé vos échelles, marteaux, tournevis et autres outils de bricolage !

### Quand vous vous absentez, quelques bons réflexes pour éviter les cambriolages

- **Ne laissez pas vos fenêtres ouvertes.**
- **Ne cachez pas vos clés à l'extérieur**, même pour les laisser à un ami.
- **N'annoncez pas vos dates de vacances** sur les réseaux sociaux ou votre messagerie (vocale ou courriel).
- Demandez à une personne de votre entourage de passer chez vous pour récupérer le courrier et ouvrir/fermer vos volets.
- Inscrivez-vous au dispositif Opération Tranquillité Vacances (OTV) auprès de la brigade de gendarmerie dont vous dépendez.

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

## DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE SOLOGNE 2023

### LES COMPÉTENCES AU 31 DÉCEMBRE 2023

#### OBLIGATOIRES

- **Aménagement de l'espace** : SCoT (Le schéma de cohérence territoriale) ; PLUi (Le plan local d'urbanisme intercommunal)
- **Actions de développement économique**
- **GEMAPI** (gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations)
- **Aménagement, entretien, gestion des aires d'accueil des gens du voyage**
- **Collecte et traitement des déchets** des ménages et déchets assimilés

#### OPTIONNELLES

- Politique de logement et du cadre de vie
- Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêts communautaire
- Équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- Action sociale d'intérêt communautaire
- Création et gestion de maisons de services au public

#### FACULTATIVES

- Actions dans le domaine scolaire : second degré
- Prestations de services
- Prévention : Service d'incendie et de Secours
- Assainissement non collectif
- Milieux aquatiques : études, espèces envahissantes, pollution
- Création et gestion d'une fourrière animale
- Actions culturelles d'intérêt communautaire
- Organisation de la mobilité

### LES FINANCES

	Résultat clôture 2023	Résultat clôture 2022
<b>Investissements</b>	510 397,31 €	603 363,07 €
<b>Fonctionnement</b>	2 530 822,49 €	2 350 123,58 €
<b>Total</b>	<b>3 041 219,80 €</b>	<b>2 953 486,65 €</b>

### LE BUDGET EST MARQUÉ PAR :

- Le contexte inflationniste
- Le maintien des ressources fiscales
- La poursuite active des actions en faveur du développement économique avec la mise e œuvre de travaux de création d'un espace de coworking, d'une pépinière d'entreprises et la création d'une voirie poids lourds sur la zone d'activités Chemin de Mérignan.

### LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, COMMERCE ET EMPLOI

La Communauté de communes des Portes de Sologne gère et commercialise des Zones d'Activités Économiques (ZAE) :

- **Entretien des ZAE**
- Terrains et locaux vacants : recensement, diffusion, mise en relation
- **Suivi des opérations de vente/cessions et d'acquisitions de terrains** : exemple Ardon, ZAC de Limère : suivi de projets d'aménagement du site ex-Hitachi. Collaboration avec les différents acteurs de la zone (métropole, département, promoteurs immobiliers);
- Amorces des premières études en lien avec le département.

### LA CCPS ANIME ET PROMEU LE TERRITOIRE

- **Par l'aide et le recensement des besoins** des entreprises,
- **Par la collaboration et l'accompagnement** du groupement d'entreprises (GERFA)
- **Par l'accompagnement des entreprises** dans leur projet de développement.

La CCPS réhabilite le bâtiment de la Rabolière, « le 109 » en créant une pépinière d'entreprises, un espace de coworking et des salles de réunion. Les bureaux de la CCPS sont désormais installés au 109.



**Le conseil communautaire :**  
nombre de sièges 27  
(Ardon représentée par  
Jean-Paul Roche, Président  
de la CCPS et Anne Réau).

**7 COMMUNES**  
**15 440 HABITANTS**  
**7 795 LOGEMENTS**  
**718 ENTREPRISES ET COMMERCES**  
**415 KM<sup>2</sup> DE SUPERFICIE**

### ORGANISATION DU FORUM POUR L'EMPLOI 2022

Organisé une nouvelle fois à l'Espace Madeleine Sologne à la Ferté Saint-Aubin, ce forum a été réduit en termes de dimension afin d'accueillir uniquement les entreprises ayant une offre d'emploi à proposer. L'événement a reçu plus de 453 demandeurs d'emploi, venus du territoire communautaire et du sud de la Métropole Orléanaise. Pour accueillir ces personnes, 32 stands ont été proposés, avec 27 entreprises dont 21 du territoire communautaire.

### L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

Depuis le lancement du Plan Local d'Urbanisme intercommunal en 2019, le diagnostic territorial et le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ont été réalisés. Durant l'année 2023, les élus se sont attelés à la rédaction du règlement et à la cartographie (plan de zonage).

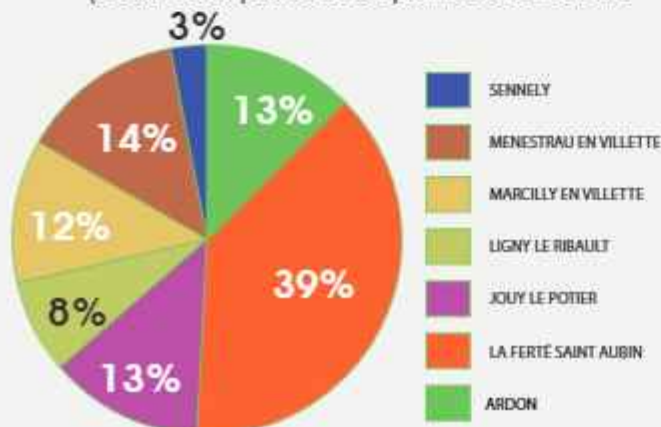
**Deux projets de parcs photovoltaïques**, à Ardon et la Ferté Saint Aubin, préalablement analysés et validés par les services de l'État verront le jour en 2025. Les procédures engagées en 2022 se sont poursuivies en 2023 pour adapter les PLU concernés aux spécificités des projets évoqués.

**10 bornes de recharges pour véhicules électriques** ont été installées sur le territoire de la CCPS dont une sur le parking près de la mairie d'Ardon.

### INSTRUCTION DU DROIT DE SOL

Le service instructeur gère depuis juillet 2015 les dossiers d'urbanisme pour le compte des 7 communes de l'intercommunalité et dispose depuis le 1er janvier 2022, de la mise en place de la dématérialisation des autorisations du droit des sols, d'un guichet unique permettant à chaque usager de déposer sa demande d'urbanisme en ligne.

**REPARTITION DES ACTES PAR COMMUNE**  
(déclarations préalables et permis de construire)



### AMELIORATION DE L'HABITAT

En 2022, la CCPS s'est engagée dans la réalisation d'une étude pré-opérationnelle à une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur son territoire.

Les crédits engagés par l'Agence nationale de l'habitat (Anah), la CCPS et le département du Loiret permettront d'accompagner la rénovation de 66 logements occupés par leurs propriétaires et de 6 logements locatifs (sous certaines conditions) pour sortir de la vacance, adapter les logements au changement climatique, améliorer la qualité des logements, lutter contre l'habitat dégradé.

### AFFAIRE SOCIALE ET LOGEMENT

#### PORTAGE DES REPAS

Le prix du repas payé par la Communauté de Communes des Portes de Sologne à la société ANSAMBLE est de 8,61€ (contre 8,44€ en 2021) et 0,55 € par potage (identique à 2022).

Le prix du repas facturé aux usagers s'élève à : 6,60 euros (+0.10€ par rapport à 2022). Il n'y a pas de surfacturation aux bénéficiaires pour le potage.

### ESPACE DES SERVICES PUBLICS

Depuis le dernier trimestre 2022, une borne Espace de Services Publics Itinérante est mise à la disposition sur les communes de la Communauté de Communes, selon un calendrier transmis par avance aux habitants. Elle est animée par un agent de la Communauté de Communes.

Cette borne permet d'entrer en contact, très facilement et en visio-phonie avec plusieurs administrations comme la CAF, la CPAM, la CARSAT, la maison de la justice et du Droit, l'ADIL.

Sur Ardon, 4 personnes ont profité de l'ESP.

La CCPS subventionne des ASSOCIATIONS À CARACTÈRE SOCIAL

Aide et soins à domicile	18 000,00
Mission locale	7 000,00
CLIC (relais entourage)	3 500,00
CILS relais emploi	37 800,00
<b>Total</b>	<b>66 300,00</b>

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

## DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE SOLOGNE 2023

### ENFANCE ET AFFAIRES SCOLAIRES

#### LE TRANSPORT SCOLAIRE

Depuis 2017, La Région a repris la compétence des Transports Scolaires.

Retrouvez toutes les informations sur le site <https://www.remi-centrevalde Loire.fr/>.

Pour la commune d'Ardon, 26 cartes collégiens et 17 cartes lycéens ont été financées par la Région.

une petite beauté par une protection murale autour des bassins couverts, dans les vestiaires et les sanitaires. Les bacs de décorations florales synthétiques du bassin d'animation ont été réhabilités en bancs carrelés, plus pratiques et plus propres. Deux pompes ont été également remplacées.

#### ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

**Le service public d'assainissement non collectif (SPANC)** En 2023, les contrôles de conception et de bonne exécution ont été poursuivis sur la CCPS. Le SPANC a aussi reconduit son service de vidange avec l'entreprise EAL.

#### LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

	2022		2023	
	CONTRÔLE DE BONNE CONCEPTION	CONTRÔLE DE BONNE EXECUTION	CONTRÔLE DE BONNE CONCEPTION	CONTRÔLE DE BONNE EXECUTION
ARDON	3	2	7	6

#### ACTIONS EN FAVEUR DU SECONDAIRE :

La CCPS finance 2 postes de surveillants au collège de la Ferté Saint Aubin et aux abords du collège. Elle participe à l'achat des fournitures scolaires des collégiens et aux subventions des associations du collège.

#### RELAIS PETITE ENFANCE

##### État des lieux de l'offre d'accueil :

En 2023, la communauté de communes des Portes de Sologne compte 83 assistantes maternelles en activité. Sur la commune d'Ardon, seulement 8 enfants sont accueillis à la maison d'assistantes maternelles.

En octobre 2024, 3 nouvelles assistantes maternelles ont repris en location la MAM et peuvent désormais accueillir 12 enfants.

#### SPORT ET LOISIRS

L'enseignement de la natation scolaire au CUBE, qui s'appuie sur les étapes de construction de l'aisance aquatique et la finalité du « Savoir Nager en Sécurité », concerne les élèves des 7 communes du territoire et les élèves du secondaire scolarisés au collège du Pré des Rois à La Ferté Saint-Aubin. 45 élèves de 2 classes d'Ardon ont bénéficié des créneaux piscine.

Le complexe aquatique, mis en service il y a 10 ans, s'est refait

#### LES DÉCHETS MÉNAGERS

Cette compétence est dévolue au SMICTOM de Sologne et à la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire (CCTVL).

Le SMICTOM a repris, depuis début 2024, les Communes d'Ardon, Jouy-le-Potier et Ligny-le-Ribault.

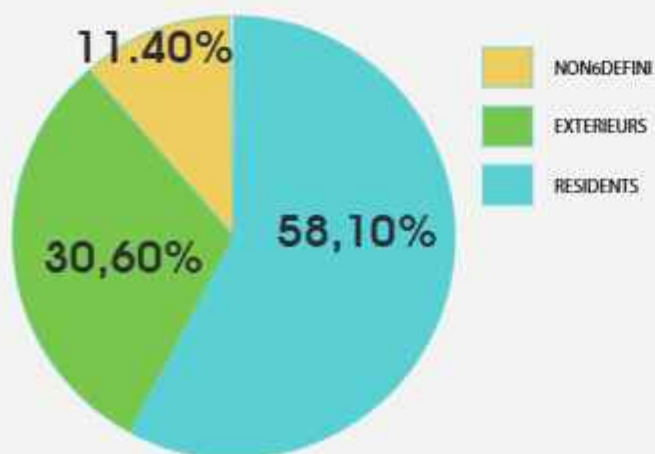
Les travaux à la déchèterie pour en faire une végé'tris commenceront début janvier pour se terminer fin mars. Les ardonnais auront accès librement aux déchèteries de la CCPS ainsi qu'à celle de Saint Cyr en Val après inscription : <https://www.intramuros.org/saintcyrenval/actualites/316251>



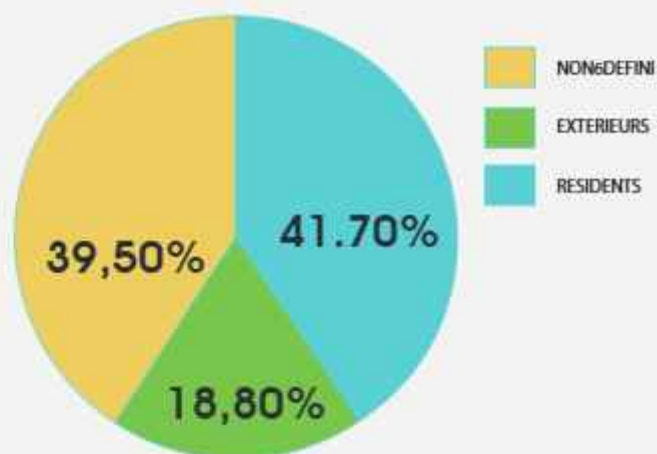


## LA FRÉQUENTATION DU CUBE

**FREQUENTATION DU CUBE**  
**CHIFFRES D'AFFAIRES : 237 223€**



**PASSAGES :**  
**56 508 personnes**



RESTEZ INFORMÉS ET PROCHES DE LA VIE  
DE VOTRE COMMUNE AVEC

# ARDON NEWS

NEWSLETTER MENSUELLE DE LA MAIRIE



**INSCRIVEZ-VOUS**

Via le site de la mairie à l'adresse suivante  
<https://www.ardon45.fr/inscription-newsletter/>



## PANNEAU-POCKET



- 1 Téléchargez l'application **PanneauPocket**
- 2 Recherchez votre commune
- 3 Cliquez sur le ❤️ à côté de son nom pour l'ajouter à vos favoris

100% GRATUIT    100% ANONYME    0% PUBLICITÉ

Disponible aussi sur votre ordinateur  
[app.panneaupocket.com](http://app.panneaupocket.com)



 **LA MAIRIE** 

**VOUS INFORME ET VOUS ALERTE  
GRÂCE À PANNEAUPOCKET**

Vous recevrez une notification à chaque nouvel événement de la commune et accéderez en un clic aux informations et aux alertes publiées par la mairie.